



Volet B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Ré:	
Moi	
br	
05144589	

TRIBUNAL DE LOUVIÈRE - MONS	
REGISTRE DES SOCIÉTÉS	
05 OCT 2005	
N°	Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 17/10/2005 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : LESATEX

Forme juridique : Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège : LA LOUVIÈRE (7110 HOUDENG-AIMERIES), rue François Sadin, 9

N° d'entreprise 0437701216

Objet de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

D'un procès-verbal reçu par le Notaire Alain AERTS, à La Louvière ex Houdeng-Aimeries, le vingt-sept septembre deux mil cinq enregistré un rôle sans renvoi à La Louvière, deuxième bureau le vingt-huit septembre deux mil cinq, volume 44 folio 21 case 04, reçu vingt-cinq (25,00) euros, signé : le receveur a.i. B. Petit-Duvivier, il résulte qu'en l'étude s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société coopérative à responsabilité limitée "LESATEX" ayant son siège social à LA LOUVIÈRE (7110 HOUDENG-AIMERIES), rue François Sadin, 9

Laquelle assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

1° Conversion du montant nominal de la part fixe du capital en euros

L'assemblée a décidé de convertir le montant nominal de la part fixe du capital en euros, soit cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et septante-six cents (123.946,76 EUR)

2° Augmentation de la part fixe du capital

L'assemblée a décidé d'augmenter la part fixe du capital social à concurrence de cinquante-trois euros et vingt-quatre cents (53,24 EUR) pour la porter de cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et septante-six cents (123.946,76 EUR) à cent vingt-quatre mille euros (124.000 EUR) par apport en espèces et sans création de parts nouvelles.

Cette augmentation de capital a totalement souscrite et entièrement libérée par l'ensemble des comparants à l'acte.

L'assemblée a constaté que l'augmentation de capital décidée ci-dessus a été réalisée et que le capital a été ainsi effectivement porté à cent vingt-quatre mille euros (124.000 EUR)

3° Modification en conséquence des articles 5 et 6 des statuts

4° Modification des statuts afin de les rendre conformes aux nouvelles dispositions du Code des Sociétés

5° Transfert de siège.

L'assemblée a décidé de transférer à compter du jour de la signature de l'acte le siège de la société à LA LOUVIÈRE (7110 HOUDENG-GOEGNIES), Chemin de Familleureux, 16 et de remplacer en conséquence à l'article 2 des statuts les termes « La Louvière ex Houdeng-Aimeries, rue François Sadin, 9 » par les termes « LA LOUVIÈRE (7110 HOUDENG-GOEGNIES), Chemin de Familleureux, 16 »

Pour extrait analytique conforme

Déposé en même temps

- expédition de l'acte
- statuts coordonnés
- attestation bancaire

Le notaire Alain AERTS, à Houdeng-Aimeries

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature